

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-403-1930 Promotions.

n° 35-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date de publication
17 juin 1930

Date du numéro
30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Di Bona (Arthur), est employé, à titre temporaire, au service de l'administration locale, en qualité d'expéditionnaire comptable, à compter du 26 mai 1930. Il recevra une rétribution mensuelle de 1.500 francs, exclus sivée de toute indemnité et de toute allocation spéciale en Cas de licenciement.